



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 4/2016

Concerne : Réponse de la Municipalité à la motion déposée par Mme la Conseillère communale Mary Pittet, pour les Verts, demandant la création de places de jeux supplémentaires et l'amélioration des places de jeux existantes sur le territoire communal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du mardi 21 avril 2015, Madame la Conseillère Mary Pittet a déposé une motion invitant la Municipalité à présenter une étude sur la création de places de jeux supplémentaires et l'amélioration des places de jeux existantes.

L'auteur de cette motion souligne que la Commune ne cesse de grandir et que sa population a fortement augmenté et précise dans sa motion :

Mais force est de constater que les espaces de jeux pour enfants et plus particulièrement pour petits enfants ne suivent pas cette évolution.

Il devient vraiment indispensable de penser à développer un ou des espaces proches des habitants notamment pour ceux du haut de la commune :

- *Les installations sur la «place du village» sont ridiculement minimalistes et disparaissent partiellement en hiver avec l'apparition du sapin de Noël*
- *Les installations dans les préaux scolaires ne conviennent pas pour les tout-petits, de plus il faut impérativement les quitter à chaque récréation, les enseignants craignant les risques d'accident.*

Cet espace doit être facilement accessible à pied pour tous les habitants de la commune, y compris pour ceux du « haut », il doit être adapté aux tout-petits et prévoir des bancs pour les adultes les surveillant. Il doit être accessible pendant les heures scolaires, notamment pendant les récréations.

La Municipalité a accueilli favorablement cette demande, consciente de la carence de places de jeux sur le territoire communal.

Jouer est l'un des droits de l'enfant définis par l'UNICEF. « Le droit d'avoir des loisirs pour jouer et se reposer » constitue le cinquième point des dix droits principaux de l'enfant. (Référence : Unicef, Les dix droits principaux de l'enfant. Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), adoptée en 1989 par les Nations Unies). A travers le jeu, l'enfant développe ses capacités motrices, émotionnelles, créatives et sociales et apprend à résoudre des problèmes.

Les enfants ont besoin de faire des découvertes, des expériences et de tester leurs propres limites. Ils apprennent à être de plus en plus autonomes en découvrant progressivement le territoire dans lequel ils évoluent.

Du point de vue de l'enfant, tout espace est un espace de jeu potentiel. La nature représente une place de jeux idéale : des surfaces et des obstacles naturels, des arbres permettent aux enfants de donner libre cours à leur imagination.

De nos jours, jouer sur la place de jeux est une bonne alternative aux activités d'écran qui occupent une grande partie du temps libre de nombreux enfants et adolescents. Contrairement aux jeux électroniques, le jeu actif à l'air libre favorise des stimulations multiples de l'enfant et le pousse à expérimenter tous ses sens.

Les places de jeux portent un rôle social primordial dans les quartiers où elles deviennent davantage des espaces de rencontre intergénérationnels. La neutralité de l'espace public facilite les rencontres entre les enfants ainsi qu'entre les adultes. L'enfant apprend à se socialiser et à entrer en contact avec d'autres enfants.

Depuis les années 1960, quelques places de jeux et un espace « multijeux » destiné aux adolescents ont été créés par la Commune, mais ces réalisations se sont faites au coup par coup, sans faire l'objet d'une planification et d'une gestion globale.

Construire une place de jeux ne se résume pas à la seule juxtaposition de quelques jeux sortis d'un catalogue.

Idéalement, la place de jeux est aménagée selon un concept global dans le but de répondre à de nombreux critères, notamment pédagogiques, ludiques, sociaux, urbanistiques, sécuritaires, écologiques et esthétiques.

2. Principes d'aménagement des places de jeux

- Afin de favoriser le contact des enfants avec la nature dans un environnement urbain, un accent particulier doit être mis sur un aménagement le plus naturel possible des espaces de jeux. Les matériaux naturels comme le bois ainsi que la plantation de plantes indigènes sont à préférer.
- Un projet pour l'augmentation de la biodiversité sur les places de jeux doit être élaboré.
- L'aménagement de places de jeux s'inscrit idéalement dans les principes du développement durable. Chaque démarche est à intégrer dans son contexte social, environnemental et économique. La Commune d'Epalinges se veut attentive à l'utilisation de matériaux locaux : les jardiniers et bûcherons de la Commune sont à même de créer des sculptures de jeux pour les places de jeux. Les copeaux de bois produits par le service des forêts seront utilisés pour les zones de chute.
- Les matériaux choisis doivent s'inscrire dans le contexte urbain et rechercher une certaine originalité propre à la place. Le fait de créer des espaces diversifiés incite les familles à explorer les places de jeux situées dans d'autres quartiers.
- Le concept d'une place de jeux doit tenir compte de sa qualité esthétique. Pour le bien-être de tous les utilisateurs, il est primordial de leur proposer un bel environnement, notamment en installant des jeux aux formes et couleurs agréables, en créant des espaces harmonieux et en soignant les détails.

- La place de jeux doit répondre aux besoins de toutes les générations. La création d'espaces de rencontre avec du mobilier adapté permet des échanges agréables entre enfants, adolescents, adultes, seniors, personnes avec ou sans handicap.
- Le processus de planification d'une place de jeux doit intégrer les réflexions en lien avec son futur entretien. Les efforts et le coût d'entretien de différents matériaux antichute ou certains types de jeux, peuvent varier très fortement et dépendent aussi de la nature du quartier, de l'exposition, des interactions entre différents matériaux, etc.

3. Bases légales

Depuis le 1er septembre 2008, la norme européenne EN 1176: 2008 « Equipements et sols d'aires de jeux » fait office de norme suisse. Articulée autour de sept parties, elle s'applique aux engins de jeux publics. En complément aux exigences de sécurité d'ordre général, elle comporte des conditions particulières auxquelles doivent satisfaire certains engins.

La responsabilité du propriétaire de l'ouvrage s'applique entre autres en cas de dommages consécutifs à un accident sur une aire de jeux : « Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien. Est réservé son recours contre les personnes responsables envers lui de ce chef ». Il s'agit d'une responsabilité causale, car le propriétaire de l'ouvrage doit répondre du dommage causé par les vices de son ouvrage, indépendamment de sa propre faute.

4. Situation actuelle

Epalinges dispose actuellement de deux places de jeux destinées aux préscolaires, accessibles en tous temps, indépendantes des écoles : dans le quartier des Croisettes-Tuileries et sur la place de la Croix-Blanche. Ces espaces sont quotidiennement fréquentés, tant par les habitants que par les garderies. Ils présentent l'avantage d'être clos, ou au moins isolés de la circulation automobile. De toute évidence, ils sont insuffisants au regard de l'augmentation de la population et trop éloignés des quartiers les plus densément peuplés des hauts de la Commune.

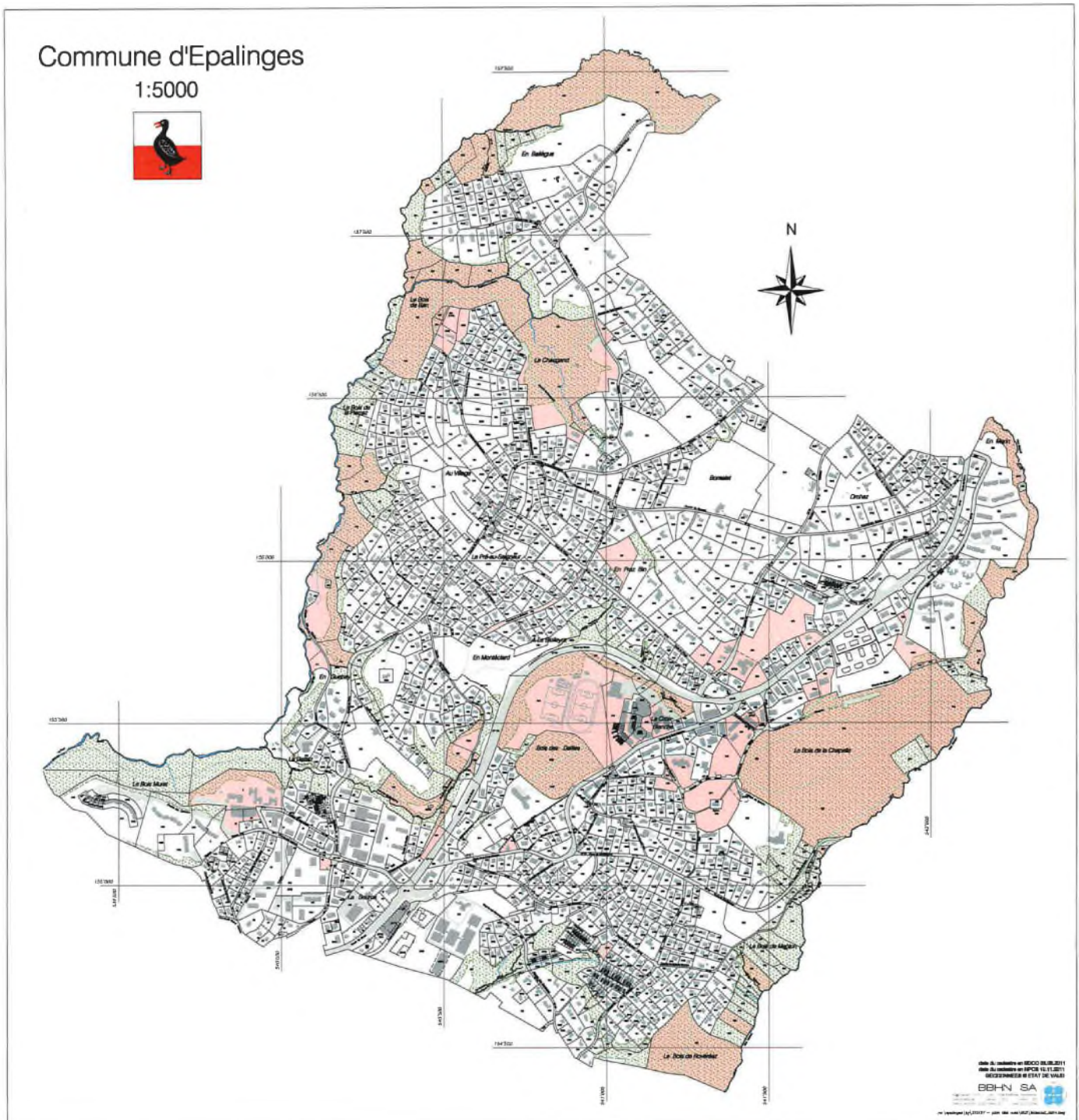
Les ados et préadolescents disposent de deux espaces de jeux : au collège de Bois-Murat et sur le terrain multisports contigu au stade, qui présentent les mêmes inconvénients que les places de jeux pour les petits situées à proximité des collèges : elles ne sont accessibles au public qu'en dehors de l'horaire scolaire.

La Municipalité a pour objectif d'augmenter le nombre des places de jeux, destinées aux enfants en âge préscolaire, comme celles qui accueilleront les plus âgés, tout en tenant compte des disponibilités foncières et financières de la Commune.

5. Contraintes

La commune d'Epalinges n'est pas riche en propriétés foncières. Les biens de la Commune figurent en rose sur le plan ci-dessous.

Le coût d'une place de jeux n'est pas négligeable. La charge financière de sa réalisation est comprise entre CHF 150'000.- et CHF 200'000.-. Cette fourchette est calculée sur la base de l'étude des divers préavis communaux présentés dans le canton ces dernières années, ainsi que sur des devis réalisés pour différentes communes en 2015.



La situation géographique d'une place de jeux doit répondre à divers impératifs, dont :

.

- Pallier un manque indiscutable
- Permettre son accès à pied pour toutes les générations, donc également aux personnes à mobilité restreinte
- Présenter toutes les garanties en termes de sécurité, notamment pour ses voies d'accès
- Apporter un minimum de nuisances à son proche environnement

Le public auquel la place est destinée doit être clairement défini. Une place pour les préscolaires n'a rien de commun avec un espace dédié à des adolescents. Les dernières réalisations de



places de jeux en Europe présentent toutes une caractéristique qui semble une évidence : elles sont closes. Tant en Espagne qu'au Royaume-Uni, les espaces destinés aux moins de cinq ans sont fermés par des barrières, à l'esthétique parfois discutable, qui permettent aux accompagnants des enfants d'échanger et tisser des liens sans devoir garder un œil en permanence sur un jeune explorateur qui n'aurait de cesse d'échapper à la vigilance de ses parents. Ces espaces sont dotés de bancs, souvent occupés par des personnes âgées qui bénéficient ainsi du caractère revivifiant de la présence d'enfants.

La Commune s'était engagée à construire un skate parc destiné aux adolescents palinzards à proximité du stade. Chacun connaît aujourd'hui les raisons de la non réalisation de ce projet qui n'est pas abandonné pour autant.

6. Travaux entrepris

Depuis deux ans, le bureau technique a entrepris des études relatives au dossier des places de jeux. Il a mandaté le service de voirie pour remettre à neuf les installations de la Croix-Blanche et les compléter par les nouveaux aménagements dont les enfants bénéficient aujourd'hui. Cette réalisation a vu l'affluence sur la place augmenter de façon remarquable. Il n'est pas un jour sans que les jeux ne soient fréquentés.

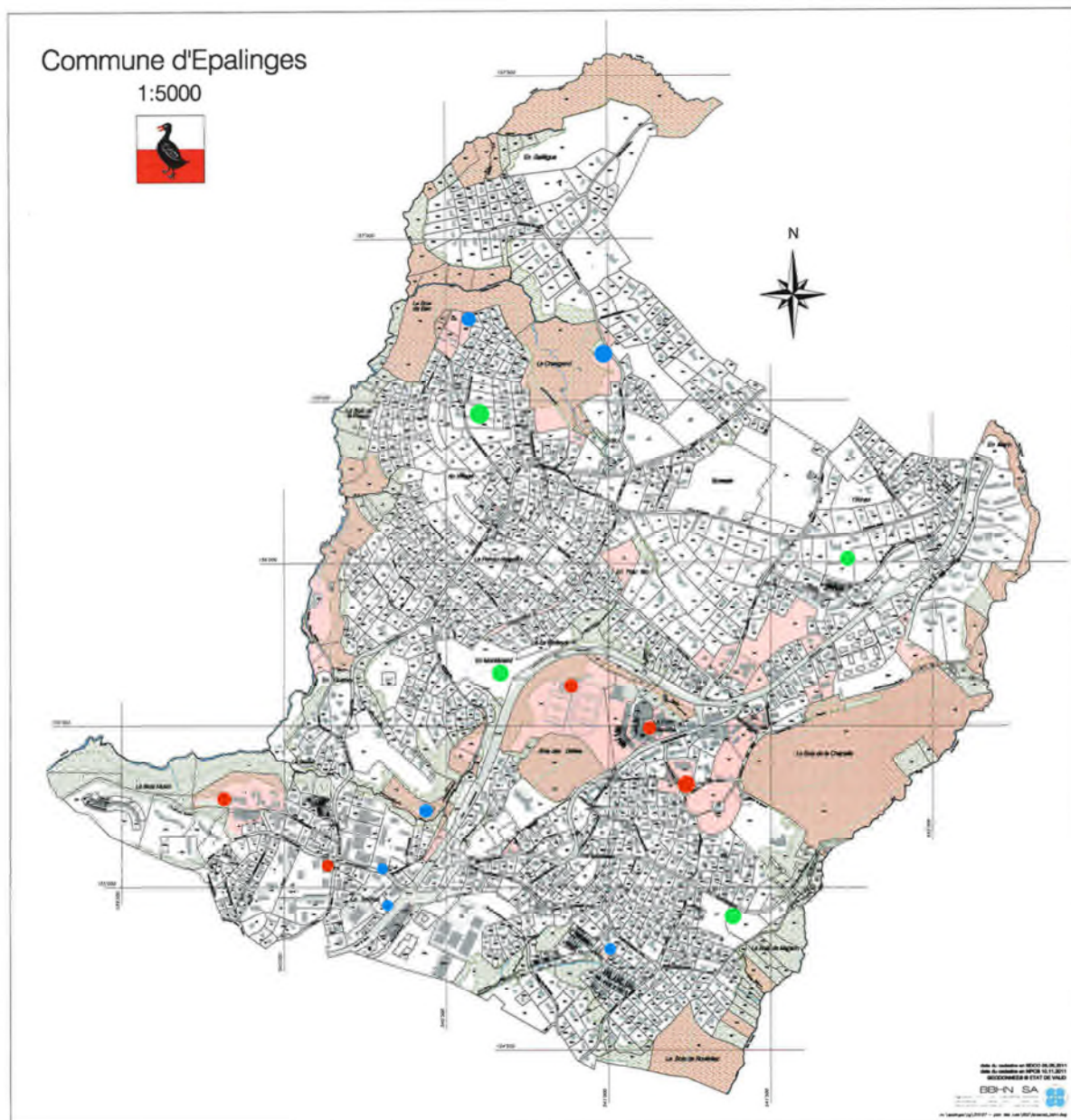
Un inventaire des terrains qui se prêteraient à la réalisation de nouvelles places de jeux a été dressé, tant pour des espaces destinés aux préscolaires qu'à ceux réservés aux plus grands. La Commune a acquis la parcelle située derrière les bâtiments de la Coop pour CHF 1.-- symbolique pour y réaménager une place de jeux pour les tout petits, ainsi qu'un espace destiné aux scolaires. Le projet de réaménagement du quartier des Croisettes, qui a fait l'objet d'une démarche participative prévoit la réalisation d'une place de jeux pour les préscolaires à proximité des commerces. Mais tout cela ne comble pas le manque d'installations destinées aux tout petits dans les hauts de la commune.

Les plans de quartier à l'étude ou en voie de réalisation prévoient tous la création d'une place de jeux, impératif donné par la Commune aux promoteurs.

7. Localisations envisagées

La carte ci-dessus présente les terrains sur lesquels il est envisageable de réaliser des places de jeux, pour les 0-5 ans ou pour les plus grands, voire les deux.

Les points rouges représentent les espaces actuellement « en fonction », les verts ceux qui sont liés à des plans de quartier, les bleus ceux que la Commune pourrait réaliser.



8. Projets et intentions de la Municipalité

La Municipalité tient à ce que la construction de nouveaux espaces de jeux participe au développement des liens, plus particulièrement intergénérationnels, dans la commune. Elle veillera à l'aménagement de voies d'accès praticables par tous.

La Municipalité va étudier les différentes options existantes, estimer les coûts des travaux à entreprendre, porter les futures dépenses au plan des investissements dès 2017, en échelonnant les réalisations et soumettre ses propositions au Conseil communal par voie de préavis.

Pour ce faire, la Municipalité devra proposer un mandat à un bureau d'architectes paysagistes qui devra procéder à une étude de faisabilité, proposer différentes variantes de réalisation et en estimer précisément les coûts.

9. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 4/2016 du 11 janvier 2016,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'accepter, en réponse à la motion de Mme Pittet, les propositions de la Municipalité consistant à poursuivre les études déjà en cours et à les compléter par des études concernant l'implantation et la réalisation de nouvelles places de jeux sur le territoire de la Commune. Ces différentes études permettront l'établissement de la planification pluriannuelle des réalisations souhaitées par la motionnaire.**
- 2) d'autoriser la Municipalité, dans les limites de ses compétences, à engager les dépenses nécessaires aux études précitées.**

Epalinges, le 11 janvier 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : motion de Mme Mary Pittet

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard

Motion pour une place de jeux

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commune ne cesse de grandir. Epalinges a vu sa population quasi multipliée par 10 entre 1950 et 2010.

Mais force est de constater que les espaces de jeux pour enfants et plus particulièrement pour petits enfants ne suivent pas cette évolution.

Il devient vraiment indispensable de penser à développer un ou des espaces proches des habitants notamment pour ceux du haut de la commune :

- Les installations sur la « place du village » sont ridiculement minimalistes et disparaissent partiellement en hiver avec l'apparition du sapin de Noël
- Les installations dans les préaux scolaires ne conviennent pas pour les tous petits, de plus il faut impérativement les quitter à chaque récréation, les enseignants craignant les risques d'accident

Cet espace doit être facilement accessible à pieds pour tous les habitants de la commune, y compris pour ceux du « haut », il doit être adapté aux tous petits et prévoir des bancs pour les adultes les surveillant. Il doit être accessible pendant les heures scolaires, notamment pendant les récréations.

Je fréquente plusieurs places de jeux des communes environnantes de qualité et développant l'imaginaire de nos petits. Mais c'est vraiment dommage de devoir prendre sa voiture (souvent compliqué de prendre le bus, si on a plusieurs enfants, dont un en poussette et un chien par exemple) pour se rendre sur une place de jeux.

La commune s'est dotée d'installations sportives de qualité, elle dispose et disposera d'infrastructures pour les personnes âgées, aménage son cimetière, etc. **Pensons donc aussi à nos jeunes enfants.**

Je vous recommande donc, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de soutenir cette motion qui demande à la Municipalité de présenter au Conseil communal une étude sur la création de places de jeux supplémentaires et sur l'amélioration des places de jeux existantes.

Pour les Verts d'Epalinges, Mary Pittet
23 avril 2015

